



AVANT - PROPOS

AVANT - PROPOS

Une pollution accidentelle majeure des eaux maritimes par un déversement d'hydrocarbures aurait des conséquences écologiques et économiques redoutables pour la Tunisie.

L'objet du Plan National d'Intervention d'Urgence est de minimiser les effets d'une telle catastrophe et de favoriser un rétablissement rapide de l'environnement et des activités et usages.

Une importante pollution accidentelle se caractérise par sa soudaineté, son caractère massif et localisé, l'impossibilité d'en prévoir avec précision la nature, le lieu, la gravité et les conséquences ; d'où la nécessité de rassembler dans un document clair et connu de tous les responsables décisionnels un maximum d'informations permettant, en cas de nécessité, de prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

A l'heure actuelle les risques se situent essentiellement à deux niveaux : d'une part le trafic maritime à proximité des côtes de la Tunisie, d'autre part la possibilité de déversement suite à l'exploitation des ports, des terminaux et des plateformes pétrolières.

L'ensemble de la zone côtière Tunisienne représente un site sensible face à une éventuelle pollution, et tout particulièrement la frange littorale constituée de réserves naturelles, les zones de reproduction des espèces marines, l'activité de pêche, l'activité touristique, l'exploitation portuaire et les implantations humaines le long de la côte.

Le Plan National d'Intervention d'Urgence s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- L'unicité du commandement,
- La coordination des moyens,
- La responsabilité des personnes.

Dans le cadre de la politique engagée par l'état, en vue de préserver l'environnement et la qualité de vie de toute sorte de nuisance, l'ANPE se propose d'élaborer un manuel de procédures du plan national d'intervention urgente (PNIU) pour lutter contre les événements de pollution marine.

L'objectif du Plan National d'Intervention d'Urgence est d'établir un système national de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions maritimes accidentelles par hydrocarbures, incluant tous les acteurs afin de « minimiser les dommages à l'environnement et aux ressources socio-économiques, et de réduire le temps de restauration des ressources affectées en parvenant à un niveau de nettoyage acceptable ».

Il décrit en particulier l'organisation nationale en charge de la gestion des opérations de lutte, les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués dans la préparation à la lutte et la lutte, les procédures pour la gestion de la lutte en lien avec les autres acteurs en Tunisie et au niveau régional et international.



AVANT - PROPOS

Glossaire: Abréviations, acronymes et termes techniques

AFT	L'Agence Foncière Touristique
ANPE	L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement
APAL	L'Agence de Protection de l'Aménagement de Littoral
APIP	L'Agence des Ports et des Installations de Pêches
CGABE	Le Comité Général de l'Administration du Budget de l'Etat
CN	Coordonnateur National
CN-PLEPM	Comité nationale pour la Prévention et/la Lutte contre les Evénements de Pollution Marine
CNCT	Centre national de la cartographie et de la télédétection
CR	Coordinateur Régional
DGCPL	La Direction Générale des Collectivités Publiques Locales
DGD	La Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGEQV	La direction générale de l'environnement et de la qualité de vie
DGGN	La Direction Générale de la Garde Nationale
DGMM	La Direction Générale de la Marine Marchande
DGOICI	Direction générale des organisations et conférences internationales
DGPA	La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
DGSAM	La Direction Générale des Services Aériens et Maritimes
DHMPE	Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement
DHU	La Direction de l'Hydraulique Urbaine
DT	Douane Tunisienne
FIPOL	Fonds international d'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures
GNM	Garde Nationale Maritime
INAT	L'Institut National Agronomique de Tunis
INM	L'Institut National de la Météorologie
ITOPF	Fédération Internationale de Pollution des Propriétaires de Pétroliers (International Tanker Owners Pollution Federation Limited)
M.AE	Ministère chargé des Affaires Etrangères
M.AG	Ministère chargé de l'Agriculture
M.CMR	Ministère chargé du Tourisme
M.COM	Ministère chargé des Communications
M.DEF	Ministère de la Défense Nationale
M.EHAT	Ministère chargé de l'Equipement
M.ENV	Ministère chargé de l'Environnement
M.FIN	Ministère chargé des Finances
M.IND	Ministère chargé de l'Industrie
M.INT	Ministère chargé de l'Intérieur
M.SP	Ministère chargé de la Santé Publique
M.TR	Ministère chargé du Transport
MC	Ministère de Communications



AVANT - PROPOS

OMI	Organisation Maritime Internationale
OMMP	L'Office de la Marine Marchande et des Ports
ONAS	L'office national de l'assainissement
ONPC	L'Office National de la Protection Civile
ONTT	L'Office national du tourisme tunisien
PC	Poste de Commandement
PNIU	Plan National d'Intervention d'Urgence
POLREP	Rapport de pollution
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SAT	La Société Arabe de Tourisme
SDMA	La sous-direction du matériel et des approvisionnements
SNSC	Service National de Surveillance Côtière
UMU	Unité de la médecine d'urgence
PCA	Poste de commande Avancé
P.C.terre	Poste de commande terre
P.C.mer	Poste de commande mer
Hydrocarbures	désigne le pétrole sous toutes ses formes, y compris le pétrole brut, le fuel-oil, les boues, les résidus d'hydrocarbures et les produits raffinés.
Evénement de pollution par les hydrocarbures	désigne un fait ou un ensemble de faits ayant la même origine, dont résulte ou peut résulter un rejet d'hydrocarbures et qui présente ou peut présenter une menace pour le milieu marin, ou pour le littoral ou les intérêts connexes d'un ou de plusieurs Etats, et qui requiert une action urgente ou d'autres mesures de lutte immédiates.
navire	désigne un bâtiment de quelque type que ce soit exploité en milieu marin et englobe les hydroptères, les aéroglisseurs, les engins submersibles et les engins flottants de tout type.
Unité au large	désigne toute installation ou tout ouvrage au large, fixe ou flottant, menant des activités de prospection, d'exploitation ou de production gazière ou pétrolière, ou de chargement ou de déchargement d'hydrocarbures.
Ports maritimes et installations de manutention d'hydrocarbures	désigne les installations qui présentent un risque d'événement de pollution par les hydrocarbures et comprend, entre autres, les ports maritimes, les terminaux pétroliers, les pipelines et autres installations de manutention d'hydrocarbures.
étude de dangers	une étude technique réalisée par l'exploitant et sous sa responsabilité qui détermine les éventuels dangers de l'activité de l'établissement et qui fixe les mesures et les moyens de prévention contre les risques d'incendie, d'explosion, de panique et des accidents industriels majeurs.
plan d'opération interne	un document qui a pour objectif de maîtriser les accidents lorsqu'ils surviennent et d'atténuer leurs effets et conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement et ce, en appliquant un ensemble de mesures et de démarches nécessaires à cet effet de la part de l'exploitant et sous sa responsabilité



MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE
POLLUTION MARINE

AVANT - PROPOS

Date : 05/11/2012

Réf : AF 02-10
Rev : 1